

**Procès-verbal de réunion du conseil local**  
**De la 323° section**  
**Du 11/03/2019**

Sont présents : Mrs BRISSAC - CASTEL - CHER - PARIS - GEHRES - GRANDIZ - JANKOWSKI - MAZOA- PEI-TRONCHI - TOUSCH - HISTEL.  
 Mme JANKOWSKI.

Sont excusés : Mr GENDRE - Mme CHER.

Absents Mrs RASKOVALOFF - BULTEL

Vous avez remarqué que pour la cérémonie de Claude WEISS, son cercueil était recouvert du drapeau Tricolore, alors qu'il n'avait que la Médaille Militaire.  
 Pas de polémique, ce sera toujours le cas pour la section.

**Projet de loi pour la conservation des drapeaux associatifs**

On retrouve régulièrement des anciens drapeaux associatifs dans les brocantes, greniers de particuliers ou autres. Il va sans dire qu'être porte-drapeaux ou Fanion d'une association ne signifie pas être propriétaire de l'emblème, la fin de la fonction engendre la restitution du drapeau. Ce projet de loi vise donc à interdire la vente et à désigner la mairie du siège de l'association disparue comme propriétaire détenteur du Drapeau.

Loi de programmation militaire 2019/2025.

- Prorogation jusqu'au 31 décembre 2025 des dispositions relatives à l'indemnité de départ volontaire en faveur de certains ouvriers de l'État du ministère des Armées.

Accord du congé de blessé pour une durée maximale de dix-huit mois à tout militaire blessé ou ayant contracté une maladie au cours d'opérations de même intensité et dangerosité qu'une opération extérieure, qui se déroulent sur le territoire national ou en-dehors, visant à défendre la souveraineté et les intérêts de la France, l'intégrité de son territoire ou la protection de ses ressortissants. (Sentinelle)

Simplification des procédures pour les dispositifs de reconversion dans la fonction publique, en créant un dispositif unique de reconversion des militaires et des anciens militaires vers la fonction publique et en renforçant le dispositif de solidarité nationale des emplois réservés au profit notamment des blessés des armées.

Enfin, la dernière ordonnance proroge pour la période s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 en les adaptant, les dispositifs d'incitation au départ à destination des personnels militaires que sont la pension au grade supérieur, la promotion fonctionnelle et le pécule modulable d'incitation au départ.

**Achat de Matériel :**

Nous allons procéder à l'achat de l'ordinateur portable pour le trésorier cette semaine.

Signature du PV AG par le secrétaire Mr CASTEL, un membre du Comité Mr MAZOA et le Président MR BRISSAC

Pour les dames d'entraide, le soutien de Mme Rosenthal, Mme Fischer et Mme Weiss est à l'ordre du jour.

**Le trésorier**

Nous arrivons à échéance de la date de cotisation, il nous reste encore 13 cotisations à percevoir. Je sollicite les membres du comité à user de leur diplomatie auprès des adhérents de leur secteur, je les en remercie vivement.



La comptabilité sur HENLEY avance péniblement mais avec le soutien et l'aide en ligne de la chef comptable de la SNEMM cela devrait aboutir.

**Prochaine Réunion le 26 avril 2019 à l'étoile**, les horaires seront définis ultérieurement.

**Gilbert CASTEL**

**Secrétaire de la**

**323° section**

S.N.E.M.M

Approuvée par arrêté du 29 mai 2009 sous le NOR : IOCA0822574A (JORF n° 0135 du 13 juin 2009). Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922. Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot des anciens combattants GR n° 113.



SIÈGE SOCIAL

36, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS  
Téléphone : 01.45.22.82.95 - Télécopie : 01.45.22.00.39  
E-mail : direction.medmil@orange.fr  
Siret national n° 342 006 491 000 19